Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260206-20260004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille Vingt Six
Le six février à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Mr GOURONNEC Pierrick, Maire

DATE DE CONVOCATION **12 décembre 2025**	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	12

Etaient présents :
Monsieur GOURONNEC Pierrick, Monsieur RENAUD François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Monsieur TERRIEN Yannick, Madame CLENET Véronique, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE ROUZES Benoît, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame LE TIRANT Christine, Madame CARVENNEC Marie-Hélène

Absents excusés :
Madame DIONNOT Valérie

Absents :
Madame NICOLAS Adeline
Madame L'AUBIN Marie-Renée

Formant la majorité des membres en exercice.
Madame CLENET Véronique est nommée secrétaire de séance.

RÉNOVATION DU FOYER MUNICIPAL : ATTRIBUTION DE LA MISSION ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION SUITE À LA DÉFAILLANCE DU TITULAIRE INITIAL

Dans le cadre de la rénovation du Foyer Municipal, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a attribuée le 13 septembre 2024, la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) au Cabinet Geffroy, devenu Atelier Chebab puis Groupe D.
L'entreprise Groupe D a été placée en liquidation judiciaire en date du 17 décembre dernier, M. le Maire a donc été contraint de résilier le contrat.
Il convient donc de réattribuer la mission OPC.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir le cabinet GARCONNET LONCLE ARCHITECTES de Saint-Brieuc pour un montant de 2 500,00 € HT ; 3 000,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260206-20260004-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Retient le cabinet GARCONNET LONCLE ARCHITECTES de Saint-Brieuc pour un montant de 2 500,00 € HT ; 3 000,00 € TTC pour la mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) pour la rénovation du Foyer Municipal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis et toutes pièces et actes nécessaires à la réalisation de la mission.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

Le Maire,
Pierrick GOURONNEC

